



Direction de la Transition Écologique et du Climat

2022 DTEC 45 DPE – Suivi de l'expérimentation sur la ZAC St-Vincent-de-Paul - Convention de partenariats pour la participation de la Ville au projet Horizon-Europe P2GREEN

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La valorisation de l'azote et du phosphore par la collecte séparative des urines représente une contribution importante à la résilience du territoire : amélioration de la sécurité alimentaire (diminution de la dépendance à des ressources non renouvelables), meilleure gestion de la ressource en eau (limitation des quantités d'eaux usées, de la pollution des cours d'eau), baisse de la consommation énergétique (pour la création d'engrais azotés, le traitement d'eaux usées). À cela s'ajoutent des considérations stratégiques, puisque le phosphore est une ressource mondiale naturelle limitée, inexistante en Europe, qui fera l'objet d'enjeux géopolitiques importants à court et moyen terme. L'Union Européenne a inscrit en 2017 le phosphore sur la liste des matières premières critiques, présentant un risque élevé de pénurie d'approvisionnement.

La Ville de Paris a rejoint le consortium du projet P2GREEN, sélectionné en juillet dernier par la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projets Horizons Europe. Le programme de recherche-action, traduit par convention, vise à élaborer une méthodologie commune de collecte et réutilisation des urines et matières fécales à l'échelle européenne. Au sein de ce consortium, la Ville apportera le fruit de sa réflexion en matière de valorisation des urines à travers l'expérimentation menée sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e arrondissement).

Le projet de Saint-Vincent-de-Paul donne en effet matière à expérimenter et évaluer une chaîne complète de récupération séparative des urines à l'échelle d'un quartier : collecte dans les bâtiments par le biais de toilettes séparatives ; transport des urines via un réseau dédié sous l'espace public jusqu'à une centrale de traitement sur site ; transformation en vue de leur valorisation en engrais liquide pour des espaces verts.

Pour assurer le bon fonctionnement de ce dispositif innovant, la Ville de Paris et Paris & Métropole Aménagement prévoient ainsi un suivi sous forme d'un programme de recherche de quatre ans en cours de préfiguration avec le Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbains (LEESU) (cf. délibération 2022 DTEC 11 DPE adoptée le 31 mai 2022).

La participation de la Ville au projet européen P2GREEN, aux côtés de 35 partenaires, lui permettra de bénéficier d'un financement de 150 000 euros correspondant au coût d'embauche d'un.e chargé.e de recherche sur 4 ans, au sein de la cellule d'interface avec la recherche de la Direction de la Transition Écologique et du Climat (DTEC) et co-encadré par le LEESU.

Les principales tâches du ou de la chargé.e de recherche correspondent à la contribution de la Ville de Paris au consortium de recherche-action du projet P2GREEN, à savoir :

- Sur la phase 2023-2024 : étude quant à l'organisation des acteurs et de la gouvernance mise en place sur les phases de construction de la ZAC ;
- Sur la phase 2025-2026 : poursuite de l'étude sur l'organisation des acteurs et de la gouvernance mise en place sur la phase d'exploitation de la ZAC ; puis formulation de préconisations de mise en œuvre pour la généralisation de la collecte séparative des urines à la Ville ;
- Sur toute la durée du projet : reporting du projet P2GREEN ; accompagnement scientifique des projets engagés par la Ville pour la valorisation des urines et des fèces en ressources.

La présente convention européenne et l'accord de partenariat associé seront conclus pour une durée de 4 ans (janvier 2023-décembre 2026). La recette correspondante sera constatée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

En conclusion, je vous demande donc de bien vouloir approuver :

- La participation de la Ville au projet Horizon-Europe P2GREEN destiné à élaborer une méthodologie commune de collecte et valorisation des urines et matières fécales à l'échelle européenne.
- Le titrage par la Ville de Paris d'une recette de 150 000 euros associée au financement par la Commission européenne destiné à la création d'un poste de chargé de recherche à temps non-complet à la DTEC, financé par la recette de fonctionnement susmentionnée.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris